



Vous vous posez la question de...

Souscrire un contrat d'appui technique

✓ Les avantages

- Un interlocuteur unique, et la possibilité de mobiliser les compétences de tous les conseillers de la Chambre d'agriculture.
- L'accès aux références techniques et expérimentales les plus récentes.
- Un conseil objectif et de qualité.
- Un accompagnement dans le respect de la réglementation.

✓ Les modalités

- Intervenants : conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture du Gard et de la Serfel ; conseillers spécialisés en arboriculture, viticulture, phytosanitaire et agroéquipement.
- Formule "Soutien arbo" : 2 visites annuelles
 - + le Guide Sud Arbo®
 - + les Avertissements agricoles
 - + des conseils téléphoniques à la demande
- Formule "Présence" : 3 visites annuelles.
- Formule "Vigilance" : 4 visites annuelles.
- Formule "Performance" : 6 visites annuelles
 - + le Guide Sud Arbo® ou le Guide Vignoble Rhône-Méditerranée
 - + les Avertissements agricoles
 - + les Fiches des protections des cultures légumières*
 - + des conseils téléphoniques à la demande
 - + l'abonnement à Mes P@rcelles, la solution Internet de pilotage d'exploitation
- Tarifs et conditions de vente : nous consulter.
- Prestation individuelle.
- Lieu : sur le terrain et au bureau de l'exploitation

✓ Les documents remis

- Bulletin d'abonnement.
- Compte rendu écrit à l'issue de chaque visite.



Votre contact

Pascal DELON
Ingénieur Conseil en Arboriculture
04 66 04 50 73 • 06 23 65 11 32
Fax. 04 66 04 50 71
pascal.delon@gard.chambagri.fr

Votre projet

- Vous souhaitez être accompagné(e) pour choisir et mettre en œuvre des itinéraires techniques sur votre exploitation : arboriculture, asperges, maraîchage, viticulture.

Notre proposition

- Un conseil technique personnalisé labellisé "Gard Agro Conseil".
- Plusieurs formules d'abonnement annuel comprenant des visites techniques et des services associés.
- Des visites techniques à la carte pour résoudre des problèmes ponctuels.
- Nous vous adressons sur simple demande le détail de notre offre Gard Agro Conseil pour l'arboriculture, le maraîchage, les asperges, la viticulture.

Notre méthode

- Nous réalisons un diagnostic du ou des ateliers de production concerné(s).
- Nous vous proposons la formule la mieux adaptée aux réalités de votre exploitation.
- Nous conduisons l'appui technique selon votre rythme et les questions à résoudre.
- Renouvellement sans rupture dans le conseil avec la possibilité de changer de formule à tout moment.

Notre engagement

- Vous disposez de l'ensemble des éléments pour faire votre choix et conduire votre démarche.
- Un conseil spécialisé et indépendant des firmes.

 **Retrouvez l'ensemble de nos prestations sur**
www.gard.chambre-agriculture.fr

« La Chambre d'agriculture du Gard est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IFO1762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »